



HAL
open science

L'accueil des Boat people, retour sur une mobilisation politique atypique

Karine Meslin

► **To cite this version:**

Karine Meslin. L'accueil des Boat people, retour sur une mobilisation politique atypique. Saint-Denis au fur et à mesure, 2022, 72, pp.51-56. hal-03817988

HAL Id: hal-03817988

<https://univ-paris8.hal.science/hal-03817988>

Submitted on 21 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Saint-Denis au fur et à mesure

N° 72
juin 2022

**Saint-Denis territoire de migrations (1 & 2)
Chercheur.e.s, actrices et acteurs
locaux.ales en dialogues**

**Actes des journées d'études
du 5 juin 2019 & 26 février 2020**

Le secteur des études locales

Le secteur des études locales anime et édite « Saint-Denis, au fur et à mesure... », revue communale d'études.

Le secteur des études locales a pour mission principale de participer – à partir des méthodologies des sciences sociales - à l'élaboration d'une meilleure connaissance de la société locale et de l'activité municipale afin de favoriser des réflexions prospectives, des réflexions sur les politiques municipales et de conforter le rapport au réel de l'instance municipale.

La démarche du secteur des études locales se mène en resserrant les liens entre chercheurs et acteurs sociaux dans le respect des spécificités de chacun, de leurs rôles et compétences propres, ce qui implique autonomie, écoute réciproque et dialogue permanent.

Le secteur des études locales réalise (ou participe à la mise en place) des études de cadrages socio-démographiques et des recherches sur la société locale dans les domaines des sciences sociales. Il suit également des études plus finalisées mises en place par les Directions qui le sollicitent. Il intervient en conseil auprès des Directions pour la mise en place d'études et l'exploitation de données. Il mène, dans son domaine, une mission de coordination, de synthèse et de socialisation des connaissances.

Depuis 1991, « Saint-Denis, au fur et à mesure » se donne pour objectif de constituer un temps fort de socialisation d'informations, de données, d'études, de sources d'information,... Il s'agit avant tout d'un instrument de travail qui vise à favoriser des élaborations collectives contribuant par leurs apports à éclairer, au fur et à mesure, le mouvement de la société locale dans tous ses aspects. « Saint-Denis, au fur et à mesure » publie des textes de socialisation de savoirs, d'études et de recherches élaborés par des acteurs sociaux, par des chercheurs et étudiants et autres partenaires de la Ville.

SAINT-DENIS

Au fur et à mesure

Coordination du numéro :

Jean-Barthélemi Debost,

historien, responsable de la mission sciences société
de l'Institut Convergences Migrations

Delphine Leroy,

anthropologue, maîtresse de conférence en sciences de l'éducation,
Université paris 8 Vincennes-Saint-Denis, laboratoire Experice,
Affiliée à l'Institut Convergences Migrations

Alphonse Yapi-Diahou,

professeur émérite, université de Paris 8/UMR LADYSS,
ancien directeur de l'école doctorale sciences sociales ED 401

Christine Bellavoine,

sociologue, responsable du secteur des études locales,
Mairie de Saint-Denis

Coordination :

secteur des études locales

Mairie de Saint-Denis - BP 269 - 93205 SAINT-DENIS CEDEX 1

tél. 01 49 33 69 01 - fax. 01 49 33 66 33

christine.bellavoine@ville-saint-denis.fr

ISSN 2823-006X

2.3 Accueil des *boat people* : une mobilisation politique atypique

Karine Meslin, sociologue

Au début des années 1970, alors que la situation économique de la France se dégrade, que le gouvernement décide de suspendre l'immigration de travailleurs et que la préoccupation majeure des pouvoirs publics est devenue la « maîtrise des flux migratoires », près de cinquante mille Cambodgiens arrivent en France. C'est l'État lui-même qui a organisé leur venue et qui a fait bénéficier ces *boat people* d'un traitement d'exception. Plusieurs facteurs expliquent cette exceptionnelle mobilisation.

Entre 1970 et 1990, de très nombreux ressortissants de l'Asie du Sud-Est cherchent à fuir les régimes communistes qui dirigent leurs pays respectifs. La situation des habitants du Cambodge est particulièrement dramatique. En quatre années d'exercice du pouvoir, le régime des Khmers rouges anéantit ce pays et élimine un tiers de sa population (Meslin, 2004). C'est par dizaines de milliers que les survivants de l'*Angkar*²³[2] affluent aux frontières thaïlandaises dans l'espoir de trouver refuge. Là, ils sont en proie à l'attente et à la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale.

En France, l'immigration de travail vient tout juste d'être suspendue et la crise économique que traverse le pays semble peu propice à l'accueil de nouveaux étrangers. Pourtant, après des mois ou des années d'attente, 128 531 ressortissants de l'ancienne Indochine, dont 47 356 Cambodgiens, entrent légalement sur le territoire français (Hassoun, 1997). Dès leur arrivée, ils bénéficient d'un accueil d'exception accompagné de discours empathiques, que formulent les dirigeants politiques notamment.

Comment comprendre cette situation pour le moins paradoxale ? Comment expliquer que des réfugiés aient pu bénéficier d'un tel accueil alors qu'il est admis qu'« *en période d'incertitude tout particulièrement, l'étranger est ressenti comme une menace pour le groupe enraciné* » ? (Noiriel 1988) Quelles formes de mobilisation et/ou de luttes ont eu raison des réticences que la configuration française laissait présager à l'égard de tout nouvel arrivant²⁴ ?

L'objet de cet article consiste à analyser la spécificité des formes de mobilisation qui ont accompagné la venue des réfugiés cambodgiens²⁵ ainsi que leurs effets. Après avoir retracé à grands traits les modalités de fuite des réfugiés cambodgiens, nous rappellerons quels ont été le contexte, les conditions et les acteurs principaux de leur accueil, en restituant les enjeux qui se sont noués autour de leur arrivée en France.

23. L'*Angkar* signifie « organisation » et est le nom donné à celle que les Khmers rouges mettent en œuvre de 1975 à 1979.

24. Des réticences à l'encontre des réfugiés du Sud-Est de l'Asie se feront parfois jour au sein de certaines usines notamment. Mais ces réticences seront relativement faibles au regard de celles qui concernent alors les autres étrangers, et au regard de celles qui, depuis le milieu des années quatre-vingt, concernent les autres réfugiés

25. Le parcours migratoire des Cambodgiens est considéré comme emblématique du parcours de l'ensemble des réfugiés du Sud-Est de l'Asie, du fait des conditions précipitées de leur départ et de leurs modalités spécifiques d'accueil en France.

Les départs des réfugiés cambodgiens s'échelonnent du début des années soixante-dix à la fin des années quatre-vingt. La guerre civile, le régime des Khmers rouges et la prise de pouvoir des Vietnamiens sont les déclencheurs principaux des hémmorragies qui, en une vingtaine d'années, vident le Cambodge d'une partie de ses habitants. Tour à tour, ces situations de crise et ces régimes politiques affaiblissent la société cambodgienne.

Le régime des Khmers rouges qui sévit entre 1975 et 1979 est le plus déstructurant et le plus funeste. Pendant quatre années, le Cambodge s'isole du reste du monde et se mure dans un pesant silence médiatique. À l'abri des regards et des caméras étrangères, les Khmers rouges fondent un régime basé sur la désurbanisation, le travail de la terre, la collectivisation des richesses et l'anéantissement de tout ce qui fait écho au monde occidental. Les anciens repères des Cambodgiens sont revisités un à un ou anéantis. Ainsi en est-il de l'organisation sociale, de la hiérarchie des âges, des unités familiales, des infrastructures politiques, juridiques et médicales ou encore de la langue khmère. Par ailleurs, l'élite du pays est décimée et près de deux millions d'habitants sont torturés et tués, ou abandonnés à la fatigue et à la maladie²⁶. Lorsqu'en 1979 ce régime meurtrier est renversé, ce sont les Vietnamiens communistes, anciens alliés des Khmers rouges, qui lui succèdent à la tête du pays. Cette occupation ne manque pas de prolonger l'instabilité du Cambodge et d'accélérer le rythme des départs.

Après avoir échappé aux poursuites des Khmers rouges, aux mines antipersonnelles ou, plus tard, aux Vietnamiens, les Cambodgiens qui parviennent à atteindre les frontières du pays, tentent de s'introduire dans les camps de réfugiés dressés en Thaïlande. Mais l'aide de la Croix-Rouge ne suffit pas toujours à les protéger des autorités thaïlandaises. Celles-ci n'hésitent pas à refouler certains réfugiés au péril de leur vie et au mépris des droits de l'homme. La situation de ces hommes et de ces femmes en fuite demeure donc précaire et préoccupante, y compris en dehors du territoire cambodgien. En réponse à cette réalité, divers pays occidentaux²⁷ proposent leur protection aux réfugiés cambodgiens et, en France, une véritable campagne de mobilisation nationale est organisée en leur faveur.

Il ne fait aucun doute que la découverte des charniers cambodgiens et des camps de fortune dressés en Thaïlande a été prompte à émouvoir l'opinion publique. Néanmoins, la menace de mort qui pèse sur les populations des pays en guerre ne suffit pas toujours à leur garantir la protection d'un état souverain, ni même à leur assurer la bienveillance de ses habitants. Le massacre des Bosniaques et le génocide rwandais, au cours des années quatre-vingt-dix, sont là pour le rappeler. Face à ce constat, la mobilisation que suscite le cas des réfugiés cambodgiens interroge, et ce d'autant plus qu'elle est exceptionnelle à plus d'un titre.

26. Au milieu des années 1970, le Cambodge compte 7,7 millions d'habitants.

27. La mobilisation ne se limite effectivement pas à l'échelle française. Elle s'étend à de nombreux pays occidentaux non communistes. Pour la première fois, des pays d'accueil anticipent la gestion de réfugiés et le font en coopérant de manière internationale. À cet égard, une première conférence internationale se déroule à Genève en 1979, qui sera suivie d'une seconde, en 1989. Durant ces conférences, des directives communes sont édifiées. Elles visent à organiser collectivement la situation des réfugiés du Cambodge, du Vietnam et du Laos qui ne cessent d'affluer hors des frontières de leurs pays et que leurs pays voisins refoulent.

À cette époque, les mouvements de réfugiés sont pensés comme des mouvements conjoncturels, générés par la décolonisation et la guerre froide. La suspicion qui pèse désormais sur les demandeurs d'asile²⁸ est alors peu prégnante et les modalités de délivrance du statut de réfugié sont plus souples qu'aujourd'hui. C'est dans cette configuration relativement propice aux réfugiés que s'inscrit l'arrivée des Cambodgiens, des Laotiens et des Vietnamiens. Pourtant, certaines traditions sont bousculées en leur faveur et, très rapidement, leur accueil déroge au droit commun en vigueur.

La Convention de Genève stipule que le statut juridique de réfugié doit normalement être délivré individuellement. Or, les modalités concrètes de prise en charge des ressortissants de l'Asie du Sud-Est rendent caduc ce mode de reconnaissance au cas par cas. À partir de 1975 en effet, le gouvernement français met en place une politique de quotas qui régleme leur venue. Cette politique consiste à déterminer le nombre de réfugiés du Sud-Est asiatique que l'État est disposé à accueillir et que la Croix-Rouge se charge ensuite d'escorter jusqu'en France. Une fois sur le territoire national, ces réfugiés sont soumis à la procédure habituelle et sont dans l'obligation de déposer une demande de reconnaissance individuelle auprès de l'Ofpra. Mais, dans la mesure où l'État a lui-même organisé leur venue, ils obtiennent leur statut de réfugié presque systématiquement. Ils n'ont pas à apporter les preuves de leur persécution, et le bien-fondé de leurs demandes n'est pas mis en doute ou ne le sera que tardivement. Dans ce cas, la politique des quotas leur évite donc la clandestinité et ses dangers. Elle légitime également leur venue.

En France, de nouveaux traitements de faveur et de nouvelles dérogations se font jour. L'arrivée des réfugiés de l'ancienne Indochine est d'abord l'occasion d'institutionnaliser une collaboration étroite entre les associations, chargées de l'accueil des réfugiés, et l'État, responsable de leur sécurité²⁹. Ainsi, après un court séjour obligatoire dans un des quatre foyers de transit parisiens où ils sont accueillis, les réfugiés peuvent décider de se « débrouiller » par eux-mêmes ou rester sous la tutelle des associations mobilisées pour leur cause. Dans ce cas, ils sont hébergés dans des centres provisoires d'hébergement (CPH) pour une durée minimum de trois mois au terme desquels, à l'échelle municipale, des comités d'accueil se chargent d'accompagner leurs démarches quotidiennes. Dans un même temps, de nombreuses mesures facilitent leur mise au travail. Sur le terrain juridique, les conditions d'obtention de leur carte de travail provisoire et renouvelable n'obéissent pas à la procédure habituelle. Alors que les demandeurs d'asile en sont privés jusqu'à ce que le titre de réfugié politique leur soit délivré, la politique des quotas offre aux réfugiés en question un droit de travail immédiat. De plus, tandis que les migrants – réfugiés ou non – sont, à cette époque, dans l'obligation d'être titulaires d'un contrat de travail d'une durée d'un an pour obtenir une carte de travail (non provisoire), un contrat de trois mois, même à

28. Le terme de demandeur d'asile ne s'est d'ailleurs pas encore substitué à celui de réfugié.

29. Jusqu'au début des années soixante-dix, la responsabilité de l'État, chargé d'assurer la sécurité des réfugiés, et celle des associations, responsables de l'accueil des réfugiés, sont séparées. Puis, en 1973, au moment de la venue des réfugiés du Chili, un premier glissement s'effectue et ces associations passent sous la responsabilité de l'État. La création de l'aide sociale pour les réfugiés est entérinée, mais ne l'est qu'à titre provisoire et à l'instigation des associations. C'est l'arrivée continue des réfugiés de l'Asie du Sud-Est à partir de 1975 qui, à la demande de l'État, provoquera son institutionnalisation.

temps partiel, suffit aux réfugiés du Sud-Est de l'Asie. Des cellules ANPE leur sont également réservées et des mesures incitatives, notamment financières, sont prises à l'égard des employeurs pour favoriser leur embauche. Tous ces dispositifs objectifs s'accompagnent par ailleurs de discours compassionnels et bienveillants, nettement distincts de ceux, plus stigmatisants, qui traitent des autres étrangers à l'heure où l'immigration de travail vient d'être suspendue.

Les *boat people*³⁰ ont ainsi fait l'objet d'un traitement d'exception. Le caractère exceptionnel de leur prise en charge est plus remarquable lorsque l'on observe ses instigateurs.

La droite mobilisée

Si l'accueil des réfugiés de l'Asie du Sud-Est est atypique du fait de ses modalités concrètes, il l'est aussi de par les caractéristiques sociales et politiques des acteurs qui, en France, se mobilisent dans sa mise en œuvre. La défense des étrangers est le terrain de prédilection des associations et des municipalités placées à la gauche du jeu politique. Dans le cas des *boat people* pourtant, c'est toute la droite qui se mobilise. Comment expliquer un tel glissement ?

Seul le contexte sociopolitique de l'époque permet de comprendre comment s'est structuré l'espace des prises de position vis-à-vis de ces réfugiés et comment un objet de lutte traditionnellement acquis à « la gauche » a momentanément pu devenir une préoccupation majeure de « la droite ».

Au milieu des années soixante-dix, les tensions de la guerre froide sont encore très prégnantes et le clivage gauche/droite demeure structuré et structurant. Ce qui est défendu par les partisans de l'un de ces camps politiques, ne peut que difficilement l'être par les partisans de l'autre. Chacun a ses propres domaines d'intervention et le soutien des étrangers est alors clairement identifié comme étant du ressort de la gauche. Pourtant, lorsque les caméras françaises rendent publiques les images des atrocités commises par les Khmers rouges ou celles des réfugiés regroupés dans des camps de fortune, les militants français investis à gauche et à l'extrême gauche de l'espace politique ne réagissent pas ou peu³¹. À cette époque, beaucoup d'hommes et de femmes considèrent le communisme comme un modèle politique porteur d'équité, de justice et d'espoir. Ils peinent donc à admettre et à condamner les erreurs, voire les ignominies, commises par les gouvernements d'Asie du Sud-Est qui se revendiquent de cette couleur politique. Ils craignent de devoir ainsi « hurler avec les loups » (Lacouture 1978), conforter leurs adversaires politiques, et ils se refusent à discréditer leurs propres

30. Le terme *boat people* concerne au premier chef les réfugiés vietnamiens qui tentaient de s'éloigner de leur pays, entassés sur des bateaux de fortune. Très rapidement cependant, il est utilisé pour désigner l'ensemble des réfugiés du Sud-Est asiatique en fuite et que les Occidentaux ne distinguent que rarement les uns des autres.

31. Pour exemple, on peut retenir le cas de J.-P. Sartre qui, en 1979, se déplace à l'Élysée avec d'autres intellectuels français pour plaider en faveur des *boat people*. Lors de son intervention, cet intellectuel, clairement identifié à la gauche de l'échiquier politique national, reconnaît que le gouvernement français a déjà beaucoup fait pour les réfugiés de l'ex-Indochine, mais que cela n'est plus suffisant. Il appelle donc à secourir les réfugiés en plus grand nombre. Mais il se refuse à critiquer les pratiques des gouvernements communistes « indochinois » et prétend que les réfugiés fuient parce que « *le système communiste ne convient pas à tout le monde* ». Archives de l'INA.

idéaux³². La plupart des militants de gauche se gardera donc d'intervenir aux côtés des réfugiés du sud-est de l'Asie aussi longtemps qu'ils le pourront ; ils laisseront le champ libre à la droite.

La mobilisation du gouvernement dirigé par Valéry Giscard d'Estaing et des municipalités de droite n'est donc pas seulement imputable à un élan de générosité ou d'humanisme. Elle est rendue possible par la place que la gauche laisse vacante. Cependant, cette place aurait pu rester inoccupée. Les militants de droite n'étaient pas forcés de se préoccuper du sort des réfugiés du Sud-Est asiatique. Mais d'autres enjeux nationaux et internationaux, plus proches de leurs préoccupations traditionnelles, les incitent à s'emparer de la cause des boat people.

En période de conflit latent entre les pays communistes et les gouvernements occidentaux et tandis que les États-Unis sortent tout juste de la guerre du Vietnam, la mobilisation du gouvernement français permet d'abord de réaffirmer l'adhésion française au bloc de l'Ouest et de redéfinir ainsi les alliances et les mésalliances françaises au sein du jeu politique et économique international. Cette prise de position est d'autant plus « rentable », politiquement parlant, que l'accueil des boat people prête aux libéraux un caractère philanthropique, traditionnellement associé à la gauche. En effet, non seulement les atrocités perpétrées par les Khmers rouges donnent raison aux défenseurs du libéralisme profondément anticommunistes, mais de plus, l'accueil des réfugiés du Sud-Est asiatique, incarnations vivantes des méfaits du communisme, porte les pays libéraux au rang de bienfaiteurs. Cette image est d'autant plus importante pour la France qu'elle redore son blason de pays de droits de l'homme, entaché par le souvenir des guerres de décolonisation.

Une exception qui confirme la règle

La mobilisation autour des réfugiés cambodgiens, laotiens et vietnamiens est exceptionnelle à plus d'un titre. Non seulement les modalités d'accueil des réfugiés du Sud-Est asiatique ne sont « *pas réellement basées sur l'interprétation classique de la Convention de Genève, mais sur la volonté de l'État* » (Legoux 1995). Mais de plus, la nébuleuse d'acteurs impliqués dans cet accueil ne fait pas partie des défenseurs traditionnels des étrangers. Ce premier constat ne doit néanmoins pas dissimuler le second. L'exemple des réfugiés du Sud-Est asiatique permet aussi de montrer qu'une nouvelle fois, le sort des étrangers est étroitement lié aux intérêts nationaux et ce, quels que soient le statut juridique de ces étrangers ou les raisons de leur venue (Noiriel 1997).

Par ailleurs, l'accueil, basé sur la mobilisation gouvernementale, dont ont bénéficié les réfugiés du sud-est de l'Asie a eu de nombreuses incidences. Outre qu'il a facilité leurs premiers pas en France, il a participé à modeler le regard porté sur eux et à légitimer leur arrivée en France. La qualité de cet accueil semble avoir été perçue comme ajustée à la qualité intrinsèque des étrangers auxquels il était destiné. Ce constat rappelle, in fine, l'importance des politiques d'accueil et des discours qui accompagnent l'arrivée des nouveaux migrants.

32. Les militants et les partisans de gauche qui seront les plus prompts à prendre le parti de ces réfugiés déclencheront parfois de véritables conflits au sein de leurs rangs.

Bibliographie

HASSOUN J. P., 1997, *Hmongs du Laos en France*, Paris : PUF.

LACOUTURE J., 1978, *Survive le peuple cambodgien !*, Paris : Le Seuil.

LEGOUX L., 1995, *La crise de l'asile politique en France*, Centre français sur la population et le développement, Paris : Centre français sur la population et le développement.

LEGOUX L., 2004, *Changements et permanence de la protection des réfugiés*, *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 20, n° 2.

MESLIN K., 2004, *Les réfugiés cambodgiens des Pays de la Loire, ethnographie d'une immigration de bonne réputation*, thèse de sociologie, Nantes.

NOIRIEL G., 1988, *Le creuset français, histoire de l'immigration 19^e-20^e siècle*, Paris : Le Seuil.

NOIRIEL G., 1997, « Représentations nationales et catégories sociales. L'exemple des réfugiés politiques », *Genèses*, n° 26, pp. 25-54.